



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2013

Ordre du jour :

1. Motion de M. Félix Braz du 11 novembre 2012 relative à une intervention auprès de la Fédération de Russie pour souligner l'attachement du Luxembourg au respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe et à l'OSCE et pour demander l'engagement de démarches en vue d'un renforcement de l'Etat de droit et de l'indépendance de la justice
2. 6481 Projet de loi portant approbation du Protocole, signé à Bruxelles, le 4 juillet 2012, entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Monténégro portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République du Monténégro concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier, signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6482 Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010
 - Désignation d'un rapporteur
4. 6504 Projet de loi portant approbation du Protocole portant amendement à la Convention du 14 janvier 1964 conclue en exécution de l'article 37, alinéa 2, du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signé à Bruxelles, le 6 juin 2012
 - Désignation d'un rapporteur
5. 6505 Projet de loi portant approbation du Protocole modifiant le Traité du 31 mars 1965 relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Luxembourg, le 15 octobre 2012
 - Désignation d'un rapporteur
6. Dossiers européens:
 - adoption de la liste des documents transmis entre le 5 et le 11 janvier 2013
 - désignation de rapporteurs pour les documents qui sont dans la compétence de la commission:
JOIN(2012) 36

7. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

La commission convient d'ajouter deux points à l'ordre du jour de la présente réunion :

- échange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale ;
- information du Président de la Chambre des Députés sur la réunion des Présidents de Parlement des Etats fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen.

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale

M. le Ministre informe que le Traité sur les armes fera l'objet d'une conférence qui aura lieu du 18 au 22 mars au sein de l'Organisation des Nations Unies. Un ambassadeur australien prendra la succession de l'ambassadeur argentin qui avait présidé la première conférence. Il s'agit d'une tentative finale pour obtenir un consensus sur la base du texte de juillet 2012. Il sera important d'obtenir un accord de la part de la Russie, de la Chine et des Etats-Unis.

L'équipe luxembourgeoise accompagnant les travaux au Conseil de Sécurité est presque complète, à l'exception de l'attaché militaire qui entrera en fonction au cours du mois de février. M. le Ministre informe sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la première séance du Conseil de Sécurité de cette année. La République centrafricaine risque d'être déstabilisée par les problèmes qui persistent dans les pays limitrophes. L'Union africaine se réunira le 22 janvier pour analyser la situation au Soudan où 900.000 personnes ont été déplacées, ainsi qu'au Sud-Soudan. Le mandat de l'ONU y a été prolongé. 17.000 « casques bleues » sont engagés dans la République démocratique du Congo, ce qui représente la plus vaste mission de maintien de la paix des Nations Unies. Les discussions au Conseil de Sécurité portent sur les moyens de rendre cette mission plus efficiente et d'y introduire une dimension régionale. La situation au Mali vient de s'empirer. Une résolution

prise en décembre 2012 fait appel à prendre des engagements pour renforcer les forces de sécurité maliennes. Il était prévu que des missions des Nations Unies et de la CEDEAO soient mises en place d'ici septembre 2013. L'Union européenne s'est engagée à envoyer des formateurs pour entraîner les forces de sécurité maliennes. Les trois groupes rebelles s'étant unis pour pénétrer dans le Sud, une accélération de la mise en place de ces missions a été demandée. La France a réagi sur la base de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. La CEDEAO mettra en place une armée de 3000 soldats africains. L'émissaire pour l'ONU M. Brahimi informera le Conseil de Sécurité le 29 janvier sur sa mission en Syrie. La première réunion de la commission sur les enfants et les conflits armés aura lieu le 18 janvier. M. le Ministre fait encore savoir qu'il participera à une réunion à New York en présence des ambassadeurs de la zone du Sahel avant d'assister à la réunion du Conseil de Sécurité.

M. le Ministre propose d'informer régulièrement la commission sur les travaux au Conseil de Sécurité. Il est également prêt à rendre compte des travaux lors d'une séance plénière, hormis de la déclaration sur la politique étrangère et européenne.

Débat

Un membre de la commission constate que 80% des sujets relatés concernent le continent africain et demande comment la communauté internationale peut réagir face à la multitude de conflits. M. le Ministre répond qu'en effet, deux tiers des travaux du Conseil de Sécurité portent sur l'Afrique. Il faut que l'Europe réussisse à convaincre la CEDEAO de s'impliquer plus et que l'Union africaine se donne d'autres structures pour pouvoir intervenir. Les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité peuvent décider à eux seuls sur les questions d'organisation, mais pour adopter des résolutions il faut au moins 9 voix. Le rôle des autres membres du Conseil de Sécurité est donc important et le Luxembourg doit l'assumer avec responsabilité.

2. Motion de M. Félix Braz du 11 novembre 2012 relative à une intervention auprès de la Fédération de Russie pour souligner l'attachement du Luxembourg au respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe et à l'OSCE et pour demander l'engagement de démarches en vue d'un renforcement de l'Etat de droit et de l'indépendance de la justice

M. Braz présente le contenu de la motion en soulignant que le sujet a gagné d'importance avec l'adoption de la loi sur les agents étrangers en Russie, loi qui met en danger les collaborateurs des ONG étrangères.

M. le Ministre fait savoir que le cas Pussy Riot a été évoqué lors de récents entretiens du Premier Ministre et de lui-même avec les homologues russes respectifs. Le sujet est également discuté au niveau du Conseil de l'Europe.

Le représentant de la sensibilité politique ADR se prononce contre l'énonciation du cas Pussy Riot dans la motion.

Le Président de la commission donne à considérer que le Parlement peut voter des motions pour démontrer son désaccord avec la situation dans d'autres pays, mais déplore le fait que seuls des cas évoqués excessivement dans la presse en font l'objet, tandis que d'autres sujets tout aussi importants ne sont

point évoqués. Les moyens de donner suite à ces motions sont par ailleurs limités. Le Conseil de l'Europe constitue un forum important dans ce contexte. Par ailleurs, le texte d'une motion ne peut évoquer toutes les facettes problématiques sur un sujet aussi vaste que la Russie. L'orateur n'est pourtant pas contre le vote de la motion à la Chambre des Députés.

M. Braz souligne que son groupe politique veille à ce que les motions sont formulées d'une manière qui peut trouver une grande majorité parmi les membres de la Chambre des Députés. La Russie étant un partenaire important pour l'Union européenne, il ne peut pas nous laisser indifférent si ce pays fonctionne d'une façon démocratique ou non.

Un membre de la commission critique que la motion n'ait été discutée que deux mois après son dépôt. Il est précisé que la motion figurait déjà à l'ordre du jour d'une séance plénière et que M. le Ministre avait proposé de fournir des informations supplémentaires en commission.

Après discussion, il est retenu que M. Braz présente une version modifiée lors d'une prochaine réunion, tenant compte des remarques des membres de la commission.

3. Information du Président de la Chambre des Députés sur la réunion des Présidents de Parlement des Etats fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen

Le Président de la Chambre des Députés informe sur le contenu de la réunion des Présidents de Parlement des six États fondateurs de l'Union européenne et du Vice-Président du Parlement européen qui a eu lieu le 11 janvier 2013 à la Chambre des Députés. Un document de travail a été adopté, dont le texte définitif doit encore être approuvé par les participants pour servir de base de discussion lors de la prochaine réunion des Présidents de Parlement de l'Union européenne en avril à Nicosie (Chypre). Il a été retenu de proposer que la conférence interparlementaire selon l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire se réunisse au moins deux fois par an, qu'elle n'aura pas de pouvoir de décision, qu'elle regroupera les représentants des Parlements des 27 États membres de l'Union européenne et qu'elle sera organisée par l'État membre ayant la Présidence tournante du Conseil. Au moins une réunion par an se tiendra au sein du Parlement européen à Bruxelles. Le modèle de la composition de la conférence interparlementaire et le lieu des réunions ont suscité de vives discussions, le Parlement européen n'étant pas d'accord avec le modèle retenu pour le contrôle parlementaire de la PESC. La proposition d'initiale d'organiser toutes les réunions à Bruxelles n'a pas trouvé de consensus parmi les Présidents des Parlements nationaux des États fondateurs de l'Union.

Débat

Il ressort de la discussion que le but de la conférence non contraignante est en premier lieu un échange d'informations sur la politique budgétaire et le mécanisme de stabilité financière de l'eurozone.

Le Président de la commission donne à considérer que le traité a été signé et sera ratifié par 25 États membres qui par conséquent seront représentés à la conférence interparlementaire. Un problème abordé également par le Président du Conseil dans son rapport est que les mesures proposées concernent en

premier lieu les membres de l'eurozone. Une conférence non-contraignante à laquelle sont représentés les 27 Etats membres ne répond pas à l'exigence d'un instrument des Parlements nationaux qui puisse s'exprimer sur la politique financière et budgétaire de l'eurozone pour faire face à la partie intergouvernementale. Le rapport Van Rompuy évoque même que le Parlement européen est la seule instance étant légitimé à assumer le contrôle parlementaire au niveau européen. Le Président de la Chambre des Députés répond que le Parlement européen s'est opposé à l'idée initiale de créer une sous-conférence pour les Etats membres de l'eurozone.

4. 6481

Projet de loi portant approbation du Protocole, signé à Bruxelles, le 4 juillet 2012, entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Monténégro portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République du Monténégro concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier, signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007

M. Marc Angel est nommé rapporteur. Il présente brièvement le projet de loi, l'avis du Conseil d'Etat et le projet de rapport. L'accord de réadmission adopté par l'Union européenne et le Monténégro a été suivi par la conclusion d'un protocole d'application négocié dans le cadre du Benelux. Le protocole d'application contient les détails techniques sur les éléments liés à la réadmission (passage des frontières, répartition des coûts, détails sur l'accompagnement, etc.). Les statistiques sur l'implication pour le Luxembourg seront introduites dans le rapport oral lors de la présentation en séance plénière.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

5. 6482 **Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion de la commission.

6. 6504 **Projet de loi portant approbation du Protocole portant amendement à la Convention du 14 janvier 1964 conclue en exécution de l'article 37, alinéa 2, du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signé à Bruxelles, le 6 juin 2012**

M. Marc Angel est nommé rapporteur.

7. 6505 **Projet de loi portant approbation du Protocole modifiant le Traité du 31 mars 1965 relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Luxembourg, le 15 octobre 2012**

M. Marc Angel est nommé rapporteur.

8. **Dossiers européens:**
- adoption de la liste des documents transmis entre le 5 et le 11 janvier 2013

La liste des documents est adoptée.

- désignation de rapporteurs pour les documents qui sont dans la compétence de la commission

M. Oberweis est nommé rapporteur pour le document JOIN(2012) 36.

M. Angel est nommé rapporteur pour le document JOIN(2012) 39.

9. Divers

Il est proposé d'organiser une réunion jointe avec la Commission des Finances et du Budget sur les négociations concernant le budget européen et les perspectives financières 2014-2020 de l'Union européenne.

Le Président de la commission rappelle qu'une entrevue avec M. Michel Barnier, membre de la Commission européenne en charge du marché intérieur et des services, aura lieu le 17 janvier.

Luxembourg, le 14 mars 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot